



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	10
Présents	07
Votants	08

## Séance 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude COUSTET, Maire.

**Date de convocation** du Conseil Municipal 08/12/2021

**Présents** : Jean-Claude Coustet, Jean-Vincent Salles, France Lamothe, Alain Bouchu, Philippe Vigneau, René Santos, Didier Sansot,

**Absents** : Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean-François Cédet

**Procuration** : Vincent DUBOURG à Didier SANSOT

**Secrétaire de séance** : France LAMOTHE

---

## 2021 – 56 : DM N°4 CESSION PELLE RETRO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2021 il a été décidé de vendre la pelle rétro – délibération n° 2021-42.

Après plusieurs visites la cession de la pelle rétro a été arrêtée à la somme de mille deux cents euros (1 200 €)

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la DM N°4 suivante afin de percevoir cette recette et sortir de l'actif cette pelle rétro.

### Article de recettes d'investissement

021 virement de la section de fonctionnement	- 1 200.00 €
024 produits des cessions	1 200.00 €
TOTAL :	0 euros

### Article de dépense de fonctionnement

023 virement à la section d'investissement	- 1 200.00 €
611 (011) contrats de prestation de service	1 200.00 €
TOTAL :	0 euros

Après avoir donné les explications complémentaires, le conseil municipal ;

ACCEPTE la décision modificative n° 4 telle que présentée ci-dessus.

Vote à l'unanimité POUR : 08 CONTRE : ABSTENTION :

---

## 2021 – 57 ETAT D'ASSIETTE 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des forêts, concernant les coupes à aseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,

PARCELLE	SURFACE(ha)	PROPOSITION ONF	Mode de mobilisation
27	12.05	Inscription	Vente en totalité

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,

DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

vote à l'unanimité: pour : 08 contre : abstention :

---

### 2021 - 58 PASSAGE AU REFERENTIEL COMPTABLE M57

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 s'applique de plein droit dans toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en remplacement de l'actuelle instruction budgétaire et comptable M14.

Il indique que le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 permet aux collectivités d'opter de manière anticipée pour ce cadre budgétaire et comptable. Il propose donc à l'assemblée de faire application de ces nouvelles règles au 1<sup>er</sup> janvier 2022) afin d'optimiser la gestion financière de la Commune.

Il précise que le comptable public a émis un avis favorable à cette option.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** d'opter pour l'application du cadre budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

vote à l'unanimité pour : 08 contre : abstention :

### **Mme FLORES et M. CEDET entrent en séance**

---

#### **2021 – 59 Objet : LOYER COMMUNAUX 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal n'a pas révisé les loyers depuis 2015.

M. Jean-Vincent SALLES, responsable des bâtiments communaux donne les montants des loyers depuis 2015 et leurs augmentations potentielles au regard des termes des baux en cours.

Après avoir donné les explications nécessaires,

Le conseil municipal,

DECIDE de revaloriser les loyers en fonction de l'indice en vigueur (3<sup>ème</sup> trimestre 2021)

LOGEMENT	Loyers 2022
Presbytère F3	266,50
Presbytère F2	238,57
logement Multiservice	421,88
logement Charrette	449,34
T3 Nord Belonce	428,27
T3 Sud Belonce	428,27
T4 Sud Belonce	509,73
T4 Nord Belonce	509,73
Maison Communale LA 2	554,54

vote à l'unanimité pour : 10                      contre :                      abstention :

#### **2021 - 60 REVISION DES STATUTS DE LA CCHB**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au cours de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn a approuvé la révision de ses statuts (modification des articles Article 7.3 « Mobilité – Transports » et Article 7.10 « Assistance technique »). Il présente la délibération n° 211104-16-ADM correspondante.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à notre Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée et des nouveaux statuts qui y sont annexés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les statuts de la CCHB tes que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser la présente délibération au Président de la CCHB pour suite à donner.

vote à l'unanimité pour : 10                      contre :                      abstention :

la séance est levée à 15 h 45.

Affiché le 21/12/2021